

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 36

2009

Christian Wenkel, *Entre normalisation et continuité: la*

*politique étrangère de la France face à la RDA*

DOI: 10.11588/fr.2009.0.44928

---

#### Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Stiftung Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland (DGIA), zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

CHRISTIAN WENKEL

## ENTRE NORMALISATION ET CONTINUITÉ

### La politique étrangère de la France face à la RDA

Dans l'historiographie des relations franco-allemandes depuis 1945, il n'y a encore que très peu de place pour les relations entre la France et la République démocratique allemande<sup>1</sup>. Près de vingt ans après la réunification allemande, l'intégration des relations franco-estallemandes dans l'histoire des relations franco-allemandes est loin d'être chose faite<sup>2</sup>. Et pourtant, l'étude des relations de la France avec la RDA pourrait utilement compléter notre compréhension du rapport franco-allemand et des relations internationales dans l'Europe de la guerre froide.

Si l'on compare les relations entre la France et la RDA aux relations des autres États occidentaux – notamment l'Italie<sup>3</sup> et la Grande-Bretagne<sup>4</sup> – et la RDA, force est de constater que leur développement a été sans commune mesure dans tous les domaines des relations bilatérales. Cela va du nombre d'auteurs est-allemands traduits en France, de l'importance du théâtre est-allemand pour le théâtre français et de l'ouverture d'un centre culturel français à Berlin-Est, en passant par la position en tête de la France parmi les partenaires commerciaux occidentaux de la RDA (exception faite des relations interallemandes), jusqu'au nombre très élevé de parlementaires français de tous les partis qui se sont intéressés à l'Allemagne de l'Est, et aux visites respectives des deux chefs d'État en 1988 et en 1989. À cette liste, il faut ajouter qu'il n'y avait

- 1 L'auteur a soutenu en juin 2008 une thèse d'histoire à l'Institut d'études politiques de Paris, dirigée en co-tutelle par Maurice Vaisse et Horst Möller, sous le titre »Auf der Suche nach einem anderen Deutschland. Die Beziehungen Frankreichs zur DDR im Spannungsfeld zwischen Perzeption und Diplomatie«; l'article résume un certain nombre d'aspects importants de cette thèse; il ne peut citer que ponctuellement la vaste documentation d'archives sur laquelle s'est basée la thèse.
- 2 Sur les relations entre la France et la RDA sont parus notamment Ulrich PFEIL, *Die »anderen« deutsch-französischen Beziehungen 1949–1990*, Cologne 2004; Id. (dir.), *La RDA et l'Occident, 1949–1990*, Asnières 2000; Dorothee RÖSEBERG, *Frankreich und »Das andere Deutschland«, Analysen und Zeitzeugnisse*, Tübingen 1999.
- 3 Johannes LILL, *Völkerfreundschaft im Kalten Krieg? Die politischen, kulturellen und ökonomischen Beziehungen der DDR zu Italien 1949–1973*, Francfort/M. 2001; Charis PÖTHIG, *Italien und die DDR, Die politischen, ökonomischen und kulturellen Beziehungen 1949 bis 1980*, Francfort/M. 2000; Magda MARTINI, *La cultura all'ombra del muro, relazioni culturali tra Italia e DDR 1949–1989*, Bologne 2007.
- 4 Henning HOFF, *Großbritannien und die DDR 1955–1973, Diplomatie auf Umwegen*, Munich 2003; Arnd BAUERKÄMPER (ed.), *Britain and the GDR. Relations and Perceptions in a Divided World*, Berlin, Vienne 2002; Stefan BERGER (ed.), *The other Germany. Perceptions and Influences in British-East-German Relations 1945–1990*, Augsburg 2005.

dans aucun autre pays occidental une association d'amitié comparable en taille et en influence, ayant milité avec autant d'efficacité pour les relations avec la RDA. La question se pose alors: D'où vient cet intérêt français pour le deuxième État allemand et quel type d'échanges et de relations en ont résulté?<sup>5</sup> L'ampleur de ces relations n'était cependant pas le résultat de l'offre est-allemande, mais correspondait d'abord à des intérêts et à des besoins proprement français.

Face à une volonté certaine dans différents milieux, y compris la diplomatie française, de développer et de normaliser les relations et les échanges avec l'Allemagne de l'Est, nous avons cependant affaire à une attitude très ferme des gouvernements français à l'égard de la RDA et de l'Allemagne dans son ensemble. C'est ce paradoxe entre une normalisation progressive, qui évolue dès les années 1950 et jusqu'en 1989, et un élément de continuité qui caractérise les relations au niveau politique. Une autre particularité marquante qui en résulte, c'est l'absence, à vrai dire, de relations politiques entre la France et la RDA, et ceci indépendamment de l'existence de relations diplomatiques depuis 1973 ou du fait qu'il y a eu des visites d'État. À cette particularité structurelle correspond un problème de méthode: l'absence d'une chronologie cohérente pour l'ensemble des relations entre la France et la RDA. En général, les relations politiques servent de moteur et donnent un rythme aux relations bilatérales. En l'absence d'un tel moteur dans le cas présent, les relations se sont développées de manière asynchrone dans les différents domaines, et étaient soumises le plus souvent à des influences extérieures aux relations bilatérales. En revanche, un événement au niveau politique qui devrait être fondamental pour l'ensemble des relations, tel que l'ouverture des relations diplomatiques en février 1973, n'a presque pas produit d'effets sur le développement des relations économiques ou culturelles entre les deux pays.

Analyser la politique étrangère de la France face à la RDA dans les catégories de normalisation et de continuité permet de mieux saisir le caractère fortement contradictoire de ces relations, qui se révèle en particulier lors de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, lors des négociations d'une convention consulaire ou encore lors du voyage de François Mitterrand en RDA quelques semaines après la chute du Mur. Son illustration à l'aide de ces trois exemples fera suite à un bref exposé de l'attitude fondamentale de la France à l'égard de la RDA et à une analyse plus détaillée du développement des relations franco-est-allemandes entre les années 1950 et 1980. L'article n'aura cependant que la modeste tâche de résumer un certain nombre d'aspects et d'esquisser une série de problèmes qui ont été développés dans le cadre d'une thèse basée sur un vaste dépouillement des archives françaises, à la fois officielles et privées<sup>6</sup>.

5 Nous ne pouvons pas répondre proprement à cette question dans le cadre de cet article; il s'agit là du point de départ de la thèse de l'auteur (voir n. 1), qui livre des éléments de réponse.

6 Voir note 1; il s'agit en particulier des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris et à Nantes, des différentes archives présidentielles (Ch. de Gaulle, G. Pompidou, V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand) aux Archives nationales, des archives du ministère de l'Économie et des Finances, des archives de l'Assemblée nationale et du Sénat, des archives des Échanges franco-allemands, des archives du Parti communiste français et d'autres fonds privés ainsi que des archives allemandes et britanniques.

## I. La doctrine gaullienne concernant la RDA

Personne d'autre que Charles de Gaulle n'a mieux défini en public la politique de la France à l'égard du deuxième État allemand. Le 25 mars 1959, quelques mois après le début de la deuxième crise de Berlin et en réponse aux propositions soviétiques, dans l'une de ses fameuses conférences de presse, il expose les principes d'une politique française à propos du problème allemand<sup>7</sup>. Au projet d'une neutralisation de l'Allemagne – qualifié comme le danger le plus grave pour la sécurité de la France – il oppose l'intégration européenne de l'Allemagne toute entière. Atteindre cet objectif nécessite pourtant l'unité allemande, devenue de moins en moins envisageable dans le contexte de cette crise.

Un des points de repère de la politique étrangère de Charles de Gaulle a été la nation. Son idée de la RDA comme une construction artificielle et arbitraire ainsi que son refus de reconnaître à la RDA toute légitimité découlent essentiellement de la conception française de la nation. La reconnaissance de la Chine en 1963 et la non-reconnaissance de la RDA s'expliquent d'ailleurs par ce même principe «national». Même s'il a été conscient des différences entre la nation française et la nation allemande, sa conception de la nation lui interdisait d'envisager la division de la nation allemande à long terme<sup>8</sup>. Toute division devait par conséquent constituer un danger pour la sécurité française puisqu'elle pousserait nécessairement la nation à vouloir l'unification. C'est donc l'unité qu'il qualifiait dans l'intérêt de la France comme le «destin normal du peuple allemand»<sup>9</sup>.

Pour le président français, le gage le plus important pour y aboutir a été la présence française à Berlin, l'un des piliers stratégiques de la politique étrangère de la France après la Seconde Guerre mondiale, puisqu'elle lui garantissait de participer au règlement définitif du problème allemand. Si l'unité allemande constitue une certitude, se pose alors la question du cadre dans lequel elle pourrait être réalisée. De Gaulle y répondait en réclamant l'intégration de l'Allemagne unifiée dans une «organisation contractuelle de toute l'Europe pour la coopération, la liberté et la paix»<sup>10</sup>. Dans sa vision, il y avait donc un lien très fort entre la division allemande et la division européenne, entre le règlement du problème allemand et la réconciliation du continent européen avec soi-même. L'existence de la RDA s'opposait à l'un comme à l'autre de ces deux objectifs. Le problème que la RDA posait à la France en termes de politique étrangère existait d'ailleurs indépendamment de la présence d'un régime communiste en RDA.

Bien que la définition donnée par Charles de Gaulle datât de 1959, les bases de cette politique avaient été jetées une dizaine d'années auparavant. Face à la bipolarisation

7 Charles DE GAULLE, *Discours et messages*, vol. III, Avec le renouveau, mai 1958–juillet 1962, Paris 1972, p. 82–94; cf. sur sa politique étrangère: Maurice VAÏSSE, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle 1958–1969*, Paris 1998.

8 À propos du rapport de Charles de Gaulle à la nation: Charles de Gaulle et la nation. Actes du colloque organisé et édité par la Fondation Charles de Gaulle, Paris 2002; L'idée de la nation chez Charles de Gaulle, dans: *Cahiers de la Fondation Charles de Gaulle* 7 (2000).

9 Charles DE GAULLE, *Discours et messages* (voir n. 7), p. 84–85.

10 Ibid.

du monde et la division de l'Allemagne, la France mettait en place dès l'ultime fin des années 1940 une politique qui tendait à encadrer la partie occidentale de l'Allemagne. Quelques semaines après la fondation de la RDA, Robert Schuman avait dressé devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale les grandes lignes de cette politique. Et c'était dans le cadre de cette même audition qu'un ministre des Affaires étrangères a été pour la première fois amené à définir la position du gouvernement français concernant les deux États allemands en train de se former. Le choix politique pour l'un des deux y est expliqué avec la situation de guerre froide, la reconnaissance de l'autre est hors de question<sup>11</sup>.

En général, mais particulièrement jusqu'en 1973, la RDA constituait un tabou dans le discours politique français. Le mérite de Charles de Gaulle, lors de cette conférence de presse de 1959, c'est d'avoir défini en public l'attitude de la France à l'égard du problème allemand tel qu'il résultait de la Seconde Guerre mondiale dans tous ses détails, y compris la RDA. Publiquement, il n'est revenu sur ces questions qu'à deux occasions durant les dix ans de sa présidence<sup>12</sup>. Il laissait à son ministre des Affaires étrangères le soin d'expliquer et de défendre cette position<sup>13</sup>. La reconnaissance de la RDA a été constamment considérée comme contraire aux intérêts français. Mais tandis que les impératifs de la politique allemande de la France restaient en principe inchangés, les conditions-cadre de cette politique évoluaient en fonction de la situation internationale et de la détente en Europe. Il devenait alors de plus en plus difficile d'appliquer une telle politique allemande.

Indépendamment de l'ouverture des relations diplomatiques en 1973, la doctrine gaullienne est restée valable jusqu'en 1989/90. Elle réapparaît tout au long des relations franco-estallemandes, et notamment dans des moments de friction entre cette expression de continuité et la normalisation progressive, tels que la négociation de la convention consulaire ou en 1989, au moment alors où l'unité redevient à nouveau envisageable. Encore quelques jours avant la chute du Mur à Berlin, le directeur d'Europe au Quai d'Orsay critiquait vivement le fait que, depuis l'ère de De Gaulle, la réflexion de la diplomatie française sur le problème allemand n'eût pas évolué<sup>14</sup>.

11 Archives nationales de France (ANF), C 15 333, procès-verbal d'une réunion de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale du 8.11.1949, p. 44–55.

12 Lors de deux conférences de presse en 1962 et en 1965; cf. Charles DE GAULLE, *Discours et messages*, vol. III (voir n. 7), p. 409–411 et Id., *Discours et messages*, vol. IV, *Pour l'effort*, août 1962–décembre 1965, Paris 1970, p. 338–342.

13 Maurice Couve de Murville le faisait notamment devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

14 Archives nationales de France (ANF), 5 AG 4, vol. CDM 33, note de la Direction d'Europe (DEU) du ministère des Affaires étrangères (MAE), Blot du 30.10.1989; à propos de la continuité de la politique étrangère française sous la V<sup>e</sup> République, cf. Maurice VAÏSSE, *La puissance ou l'influence? La France dans le monde depuis 1958*, Paris 2009.

## II. La normalisation progressive des relations franco-estallemandes

### *Les débuts dans les années 1950 et 1960*

L'attitude fondamentale du gouvernement français face à la RDA n'a cependant pas empêché le développement des relations dans des domaines divers dès les années 1950. Comme il n'y a pas eu de relations politiques, il n'est pas possible de dater le début de ces relations entre la France et la RDA. En effet, il y a plusieurs débuts comme il y avait plusieurs chronologies selon les domaines et les milieux. Et bien qu'il n'y ait pas eu de relations officielles, les différents ministères concernés ne sont pas restés en dehors de cette évolution.

Les relations commerciales et économiques sont les premières à se développer entre la France et l'Allemagne de l'Est, mais les problèmes du commerce de compensation, qui existe sur une base privée depuis 1948, nécessitent une certaine institutionnalisation. Comme déjà avant la guerre, les exportations françaises dépassaient de loin les importations en provenance de cette partie de l'Allemagne. Pour y faire face, des négociations sur un protocole financier ont eu lieu entre la Banque de France et la Deutsche Notenbank dès novembre 1950, une année seulement après la fondation de la RDA. Signé le 4 janvier 1952, ce protocole a servi de base contractuelle pour le commerce entre les deux pays jusqu'à son renouvellement dans les années 1960<sup>15</sup>. Il est d'ailleurs le premier en son genre entre un pays occidental et la RDA, ce qui fera de lui un modèle pour d'autres accords bilatéraux. Deux ans plus tard et avec beaucoup plus de difficultés, ce protocole a été complété par un accord officieux sur les produits à échanger. Signé le 9 décembre 1953 sous forme d'un échange de lettres, pour éviter toute reconnaissance *de facto* de la RDA, et valable pour l'année suivante, il marque le véritable début des relations économiques entre les deux pays<sup>16</sup>. Grâce au cadre contractuel, les échanges ont quadruplé par rapport à 1950. L'accord a été ensuite renouvelé et augmenté tous les ans, le rendant ainsi quasi-permanent. La diplomatie française a soutenu de manière active cette institutionnalisation des relations afin de faciliter l'éventuelle intégration économique des deux États allemands en cas d'unification<sup>17</sup>. C'est pourquoi elle a également encouragé à une participation représentative de l'industrie française à la foire de Leipzig. La RDA, de son côté, a profité de cet intérêt politique pour, par exemple, installer à la fin des années 1950, avec le soutien du ministère français de l'Économie, une représentation de sa chambre de commerce extérieur à Paris.

L'année 1954 marque non seulement un début dans les relations économiques, mais aussi le point de départ pour les relations culturelles entre la France et la RDA avec les

15 Centre des archives économiques et financières (CAEF), Trésor, B 55 827, note de la Direction des finances extérieures Guindey du 29.11.1951 pour le ministre et *ibid.*, B 532/2, Arrangement financier entre la Banque de France et la Deutsche Notenbank du 4.1.1952.

16 CAEF, Trésor, B 55 827, note de la Banque de France du 12.11.1953 sur les négociations du 8.11. au 10.11.1953 à Berlin et *ibid.*, lettre du conseiller commercial Lefort du 9.12.1953 au directeur de la DIA.

17 Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Europe 1945–1955, Allemagne de l'Est, vol. 732, f. 193ff., courrier de l'ambassade française de Bonn, de Margerie du 22.12.1955 au MAE, DEU.

premières représentations du Berliner Ensemble dans le cadre du Festival international d'art dramatique de la Ville de Paris. Grâce à cette institution qui deviendra en 1957 le Théâtre des Nations, l'Allemagne de l'Est fait une fulgurante entrée en scène en France. Jusqu'en 1960, les troupes est-allemandes et en particulier la troupe de Brecht sont les vedettes de ce festival<sup>18</sup>. Fondé entre autres pour faire venir le Berliner Ensemble à Paris, le Théâtre des Nations a été ainsi à l'origine d'un transfert culturel en ce qui concerne le théâtre de Brecht.

Puisqu'il s'agissait d'une institution subventionnée par l'État français, celui-ci n'est pas demeuré étranger à cette évolution. À travers le commissariat du festival, les différentes institutions de tutelle, dont le ministère des Affaires étrangères, pesaient sur le choix des ensembles à inviter. Les nombreuses invitations d'ensembles est-allemands se faisaient donc avec le consentement de la diplomatie française<sup>19</sup>.

Entre les conférences de Genève de 1955 et le début de la deuxième crise de Berlin, l'intérêt de la diplomatie française pour l'enseignement du français en Allemagne de l'Est témoigne également d'une volonté de normalisation des relations avec ce pays dans le domaine culturel, ce qui s'inscrit d'ailleurs dans une normalisation plus générale des rapports avec l'Est à cette même époque<sup>20</sup>.

Avec le refus des TTD (*temporary travel documents*)<sup>21</sup> et des visas d'entrée pour les Allemands de l'Est, décidé dans le cadre de l'OTAN le 8 septembre 1960 en réplique aux restrictions est-allemandes pour les voyages des Allemands de l'Ouest en RDA, les échanges dans le domaine culturel se voient d'un jour à l'autre réduits à zéro<sup>22</sup>. Le vide qui en résulte va être rempli par une association privée, les Échanges franco-allemands (EFA). Fondée en 1958 en réponse à un manque d'information sur le deuxième État allemand et à l'intérêt croissant de nombreux Français pour l'établissement des contacts avec les Allemands de l'Est, elle a été jusqu'aux années 1970 l'acteur principal dans les échanges socio-culturels avec la RDA<sup>23</sup>. Parmi ses membres

18 Sur la réception des représentations est-allemandes au Théâtre des Nations par la presse, cf. ANF, 55 AJ, vol. 300, Oscars de la presse.

19 AMAE, Service des échanges artistiques, vol. 555, Bulletin d'information du Théâtre des Nations du 29.1.1960.

20 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 14, f. 015ff., courrier de l'ambassadeur français à Bonn, Couve de Murville du 17.4.1957 à la sous-direction d'Europe centrale (S/DEUC); cf. aussi Robert FRANK, La machine diplomatique culturelle française après 1945, dans: Relations internationales 115 (2003), p. 325–348.

21 Le système des TTD servait aux Alliés occidentaux comme moyen de contrôler le nombre et la qualité des Allemands de l'Est qui souhaitaient se rendre aux États membres de l'OTAN.

22 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 14, f. 143, télégramme à l'arrivée de Berlin, de Chalvron du 25.10.1960.

23 Il est hautement difficile de mesurer l'influence des communistes au sein de cette association qui, de première vue, semble comparable à d'autres associations d'amitié, telles que France-URSS. Face à une présidence regroupant des personnes d'orientations politiques diverses, nous avons ainsi affaire à un secrétaire général qui a été membre du Parti communiste français et qui siégeait dans les instances dirigeantes du PCF. Mais, on constate également des différences significatives par rapport à France-URSS, telle que l'année de fondation ou la composition de la présidence nationale et du comité national, qui sont dû à l'objet de cette association: l'Allemagne. Avec les archives actuellement disponibles (archives des EFA et archives du PCF), il n'est possible ni d'étayer, ni de réfuter complètement l'image des EFA comme une «courroie de transmission» du Parti communiste.

figuraient à cette époque de nombreux artistes, écrivains et universitaires, dont beaucoup avaient un rapport avec le théâtre de Brecht<sup>24</sup>. Après un président-fondateur peu actif, l'association a été guidée au début des années 1960 par Henri Laugier. Dans les années d'après-guerre, celui-ci avait défini les grandes orientations de la diplomatie culturelle au Quai d'Orsay<sup>25</sup>. Cette fois, il organise, à l'encontre de la diplomatie française qui souhaitait de limiter ces échanges le plus possible, une normalisation des échanges entre la France et la RDA, en mettant au profit des EFA son expérience et ses contacts.

Alors que les relations économiques et culturelles s'achèment à la fin des années 1950 vers un premier apogée, on voit émerger un nouveau domaine dans les relations avec la RDA, les relations parlementaires. Tout au long des années 1950, l'Allemagne a été un thème récurrent dans les débats parlementaires, notamment dans les commissions des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat<sup>26</sup>. Avec l'intégration croissante des deux États allemands dans les deux blocs et en particulier avec la construction du Mur, on se convainc que l'unité allemande ne se réalisera pas à moyen terme. Ceci va de pair avec une perception renforcée de la RDA comme une entité politique à part. Dans ce contexte, l'intérêt pour le deuxième État allemand s'amplifie parmi les parlementaires français. En plein milieu de la deuxième crise de Berlin, les premières délégations françaises, notamment des sénateurs, se mettent ainsi à découvrir ce pays derrière le rideau de fer et, de retour en France, plaident pour une normalisation des relations avec la RDA<sup>27</sup>. La construction du Mur ne pouvait que ralentir ce tourisme parlementaire.

Après la fin de la crise de Cuba, la normalisation des rapports Est-Ouest revient sur le devant de la scène. Suite à l'échec de la stratégie qu'il avait poursuivie avec le Traité de l'Élysée, Charles de Gaulle réoriente sa politique étrangère vers une détente à l'Est<sup>28</sup>. Une des premières étapes de cette politique a été la reconnaissance de la Chine en janvier 1964<sup>29</sup>. Certes c'est purement par hasard si, au moment où de Gaulle annonce sa décision de reconnaître la Chine, une prestigieuse délégation de parlementaires français conduite par Jacqueline Thome-Patenôtre (radical-socialiste) se trouve en RDA<sup>30</sup>. Mais, au-delà de la coïncidence événementielle, il y a un certain

24 Cf. la composition du comité national des Échanges franco-allemands en 1960 et en 1963, dans: *Rencontres franco-allemandes* 5 (Juni 1960) et le numéro spécial paru en 1963 à l'occasion du premier congrès national de l'association.

25 Chantal MORELLE, Pierre JAKOB, Henri Laugier, *Un esprit sans frontières*, Bruxelles 1997, p. 387–395.

26 Christian WENKEL, *Inquiétudes parlementaires, La perception du problème allemand à travers les débats de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale 1949–1955*, dans: *Relations internationales* 129 (2007), p. 85–102.

27 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 32, f. 106–119, note d'information budgétaire, financière et économique du 25.5.1960 du rapporteur général de la commission des finances au Sénat, Pellenc.

28 Maurice VAÏSSE, *La Grandeur* (voir n. 7), S. 417–420.

29 Maurice VAÏSSE, *La mission d'Edgar Faure, avec les témoignages d'Alain Peyrefitte, Étienne Burin de Roziers, Zhang Xichang et Claude Chayet*, dans: *Cahiers de la Fondation Charles de Gaulles* 1 (1995), p. 21–44.

30 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 190, courrier du gouvernement militaire français à Berlin (GMFB), Winckler du 8.2.1964 au MAE; cf. aussi Archives de l'Assemblée nationale (AAN), 21 AN 18, procès-verbal d'une réunion de la commission des Affaires étrangères du 25.6.1964.



parallélisme dans les intentions. Ce parallélisme et les contradictions entre les différentes formes de normalisation se reflètent le mieux dans le personnage d'Edgar Faure<sup>31</sup>. Il a été à la fois la cheville ouvrière du rétablissement des relations diplomatiques avec la Chine continentale et l'un des protagonistes de la normalisation des relations franco-estallemandes. Déjà comme président du Conseil en 1955, il s'engageait à Genève pour une normalisation des rapports Est-Ouest, et se déclarait lui-même comme »rapprochiste«<sup>32</sup>. Il plaide pour une diplomatie parlementaire active et pour une position intermédiaire de la France entre les deux blocs. Tout en étant radical-socialiste, son pragmatisme et sa conception de la position de la France dans le monde le rapprochent de Charles de Gaulle qui profite du rôle politique en marge du gouvernement du sénateur Faure pour réaliser sa politique en ce qui concerne la Chine en 1963/64. C'est cette indépendance qui permet en même temps à Edgar Faure de s'engager comme membre actif du Comité national des Échanges franco-allemands et d'ignorer en quelque sorte les impératifs de la politique allemande de la France qui ne pouvaient être sacrifiés au profit d'une normalisation<sup>33</sup>. Il y avait là une frontière invisible qui n'a pas été franchie par les différents gouvernements français jusqu'à François Mitterrand. Mais c'est le caractère invisible de cette frontière qui augmente les inquiétudes en RFA concernant la politique française à l'égard de la RDA et qui, par la suite, réduit la marge de manœuvre pour normaliser, dans la mesure du possible, les relations économiques et culturelles avec la RDA<sup>34</sup>. Quant au tourisme parlementaire français en direction de la RDA, particulièrement important dans les années 1963 et 1964, il reflète en quelque sorte la réorientation du gouvernement français en faveur d'une normalisation des rapports Est-Ouest<sup>35</sup>.

Les relations franco-estallemandes ont globalement connu une lente reprise au milieu des années 1960, puis une normalisation qui allait bien au-delà de ce qui a été atteint au cours de la décade précédente. Les relations économiques connaissent un certain essor dès les années 1960 et 1961 avec l'accroissement des exportations françaises de produits sidérurgiques<sup>36</sup>. Après les difficultés rencontrées pour intéresser l'économie française au commerce avec l'Allemagne de l'Est au début des années 1950, le ministère de l'Économie a été désormais amené à tempérer les attentes des milieux économiques face à l'aggravation de la crise de Berlin, mais surtout face aux faibles possibilités d'expansion de l'économie est-allemande<sup>37</sup>. Les mesures de sanc-

31 À propos d'Edgar Faure, cf. Jean SAGNES (dir.), Edgar Faure, Homme politique et homme d'État (1908–1988), Perpignan 1999; Raymond KRAKOVITCH, Edgar Faure, Le virtuose de la politique, Paris 2006.

32 Archives du Sénat (AS), 19 S 9, procès-verbal d'une réunion de la commission des Affaires étrangères du Sénat du 15.3.1955.

33 Edgar Faure a été membre du comité national des Échanges franco-allemands depuis 1963 et jusqu'à sa mort en 1988 à l'exception de la période où il exerçait une fonction de ministre (1966–1972). Après son retour au parlement, il a été également membre du groupe d'amitié France-RDA de 1973 à 1978.

34 Cf. par exemple CAEF, Trésor, B 55 827, protocole des négociations sur le renouvellement de l'accord commercial le 19.11.1964 au ministère des Affaires économiques et financières.

35 À cette époque le GMFB envoyait presque tous les deux semaines des listes avec tous les délégués dont il avait pu repérer le passage en RDA grâce aux informations trouvées dans la presse est-allemande; cf. AMAE, RDA 1956–1970, vols. 198–191.

36 AMAE, RDA 1956–1960, vol. 20, f. 45–46, note de l'attaché commercial, Lombard du 2.6.1960.

37 CAEF, Direction des relations économiques extérieures (DREE), B 54 922, courrier de la DREE, Clappier du 29.3.1961 au président du Syndicat national des industries d'équipement, Pommier.

tion envisagées par le Quai d'Orsay en 1961 ne seront toutefois jamais appliquées. La Direction des affaires économiques et financières du Quai d'Orsay profite au contraire de la crise internationale comme argument pour favoriser un renforcement des relations commerciales<sup>38</sup>. Si ces relations restent modestes après le 13 août 1961, cela ne s'explique pas par des raisons politiques, mais par des déficits structurels – il restait hautement difficile de trouver des produits est-allemands adaptés au marché français. Fin 1962, l'accord commercial de 1953 est pour la première fois complètement renégocié pour mettre à jour les listes des produits échangés. Cette fois, l'accent est mis sur les biens d'équipement, ce qui correspond à l'orientation générale de la politique économique de la France à l'égard des pays de l'Est<sup>39</sup>. À cause de ses exigences croissantes de caractère politique au cours des négociations annuelles, la RDA provoque régulièrement dans l'administration française un débat sur la question de savoir dans quelle mesure une normalisation de ces relations serait souhaitable et possible. Du point de vue du ministère de l'Économie, la RDA représente à cette époque un des marchés les plus intéressants en Europe de l'Est<sup>40</sup>.

Ce point est d'autant plus important que, pour les entreprises et les commerçants français, la foire de Leipzig est considérée comme l'accès principal aux marchés de l'Europe de l'Est et même au-delà pour les échanges avec la Chine. Mais pour profiter d'une place de choix sur cette foire, on ne peut pas négliger les relations économiques avec la RDA elle-même. Contrairement aux attentes du Quai d'Orsay, l'importance de Leipzig s'accroît encore dans les années 1960, puisque avec la construction du Mur, Berlin cède à Leipzig sa fonction de lieu privilégié dans le commerce Est-Ouest. La France, comme tous les pays de l'OTAN, n'était à cette époque pas officiellement représentée à Leipzig. Au début des années 1960, elle se faisait, même au sein de l'OTAN, le champion d'une interdiction de participer officiellement ou semi-officiellement à la foire de Leipzig<sup>41</sup>. Cette initiative ayant échoué et confronté à une concurrence occidentale active, le Comité national du commerce extérieur (CNCE) y délègue officieusement, avec l'accord tacite du Quai d'Orsay, un collaborateur qui coordonne la présence française<sup>42</sup>. En 1965, la France réussit ainsi à devenir l'exposant occidental le plus important après la République fédérale. La concurrence occidentale sur ce marché a été perçue de Paris comme un défi considérable – même si la ligne directrice du gouvernement français consistait à ne rien faire ce qui puisse susciter la méfiance de Bonn.

Dans les relations culturelles, la France a été beaucoup plus prudente que nombre d'autres gouvernements occidentaux dans la normalisation de ses relations avec la RDA après la fin de la deuxième crise de Berlin. Ce sont les Échanges franco-allemands qui, dans la mesure du possible, organisent la présence culturelle de la RDA en

38 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 20, f. 54–58, note de la Direction des affaires économiques et financières (DAEF) du 26.12.1960.

39 CAEF, DREE, B 54 922, note de la DREE, Clappier du 11.1.1963 pour le ministre.

40 Ibid., note de la DREE, Wahl du 16.10.1964 pour le MAE, DAEF.

41 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 93, télégramme au départ de la S/DEUC, Soutou du 28.12.1961 à la Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, Bruxelles (REPAN) et télégrammes à l'arrivée de Bruxelles (REPAN), Leusse du 10.1. et du 6.2.1961.

42 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 82, courrier du CNCE du 2.12.1964 à la DREE, Toutay.

France. Sur la suggestion de Henri Laugier, ils organisent ainsi à partir de 1964 un cycle de conférences à la Sorbonne<sup>43</sup>. Parmi les différents cercles et commissions des EFA qui organisaient des échanges culturels, le plus actif a été le Cercle Dürer. Composé de peintres et de sculpteurs français, qui pour la plupart ne se rangeaient pas derrière les conceptions socialistes de l'art, il organise dès 1964/65 d'importantes expositions avec des artistes français en RDA et avec des artistes est-allemands en France<sup>44</sup>. Ces expositions qui attiraient beaucoup de spectateurs et qui, en France, suscitaient de l'intérêt pour la RDA au-delà des milieux restreints, sont les premières signes d'une normalisation<sup>45</sup>. Le signe le plus important a été cependant le retour, après de longues années d'absence, d'une troupe est-allemande au Théâtre des Nations. L'accord donné par Maurice Couve de Murville en octobre 1965 pour les représentations du Deutsches Theater (et non pas du mythique Berliner Ensemble) s'inscrit dans une politique de normalisation des rapports avec l'Est qui touche peu à peu aussi les relations avec la RDA. Qu'il s'agisse d'une nouvelle orientation de la politique étrangère est documenté par une affaire passagère concernant Jean Darcante. Étant secrétaire général de l'Institut international du théâtre à l'UNESCO, il avait non seulement choisi la production sur place et établi le contact avec le Deutsches Theater, mais il avait surtout servi d'intermédiaire entre le Quai d'Orsay et le Théâtre des Nations pour organiser ces représentations à Paris. À son retour de la RDA, il a été l'objet d'une enquête des services du ministère de l'Intérieur, ce qui provoque une vive protestation du côté du ministère des Affaires étrangères<sup>46</sup>. À quelques semaines du célèbre voyage de Charles de Gaulle à Moscou en 1966, ces représentations à Paris marquent la reprise des relations culturelles entre la France et la RDA. Pour une plus ample normalisation, il faudra cependant attendre l'assouplissement de la doctrine Hallstein à partir de 1967<sup>47</sup>, ce qui va peu à peu augmenter la marge de manœuvre du gouvernement français à l'égard de la RDA.

*La vague de normalisation entre 1968–1972*

Vers la fin des années 1960, le climat de détente en Europe permet à la France de normaliser davantage ses relations avec la RDA. Cette évolution s'annonce de nouveau d'abord dans le domaine économique. Suivant les exemples italien et ouest-allemand, le Quai d'Orsay se décide fin 1967 à accepter pour la première fois de prolonger la validité de l'accord commercial à une durée de deux ans. Mais c'est surtout la

43 Archives des Échanges franco-allemands (AEFA), Présidence nationale, procès-verbal d'une réunion de la présidence des EFA le 15.3.1963.

44 Notons en particulier l'exposition «L'art graphique en République démocratique allemande» montré d'abord à Paris comme puis exposition itinérante dans nombreuses villes de province en France, ainsi qu'une exposition «Zeitgenössische Grafik aus Frankreich» montré en 1965 au Bode-Museum à Berlin-Est.

45 Cf. les comptes-rendus de Jean Chabbert, Jacques Verger et de André Simoëns sur le déroulement de l'exposition «L'art graphique en RDA» à Valenciennes, Douai et Lille, dans: AEFA, Expositions en France.

46 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 73, note de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques (DGACT), Basdevant du 8.2.1966 pour le Secrétariat général du MAE.

47 Werner KILIAN, Die Hallstein-Doktrin, Der diplomatische Krieg zwischen der BRD und der DDR 1953–1973, aus den Akten der beiden deutschen Außenministerien, Berlin 2001.

vente du procédé de télévision en couleurs SECAM à la RDA deux ans plus tard qui reflète le mieux cette évolution. La vente de cette technique française, d'abord à l'URSS puis aux autres états est-européens, a été à la fois une question de prestige et une affaire de commerce<sup>48</sup>. Dès 1965, la RDA avait manifesté son intérêt pour la technologie française. Les négociations échouent dans un premier temps devant l'intention de l'Allemagne de l'Est de noyauter à cette occasion le système des TTD<sup>49</sup>. Quand elles reprennent deux ans plus tard, la demande est-allemande d'une coopération culturelle pose un nouveau problème politique. Le maximum du politiquement possible était alors une coopération technique entre l'ORTF et la télévision est-allemande. Mais cette fois-ci, les représentants de l'industrie insistent auprès de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, pour faire avancer les négociations, estimant qu'un succès des négociations en RDA amènerait enfin les autres états est-européens à acheter le procédé français. Le ministre lui-même donne, contre l'avis de l'administration du Quai d'Orsay, le feu vert aux négociateurs français concernant une procuration du ministre pour la signature et une coopération avec la télévision est-allemande<sup>50</sup>. Cette fois, les négociations échouent cependant devant le refus des Américains et des Britanniques d'accorder un TTD au chef de la délégation est-allemande. L'affaire est ramenée au groupe de Bonn, puis fait l'objet d'une conversation entre Michel Debré et son homologue ouest-allemand, Willy Brandt, en septembre 1968. Brandt ne s'intéresse pas au voyage d'un vice-ministre de RDA en France; par contre, il insiste sur l'approfondissement de la division allemande, si un jour les Allemands de l'Est ne pouvaient plus recevoir les émissions ouest-allemandes en couleurs. Pour l'éviter, il propose même de dédommager l'industrie française si elle renonce au marché est-allemand<sup>51</sup>. Debré de son côté ne voit cependant pas de raison de laisser à la seule RFA le privilège de normaliser les rapports avec la RDA<sup>52</sup>. Depuis près de dix ans, c'est pour la première fois que la France s'oppose aux souhaits d'un gouvernement de Bonn quant aux relations avec la RDA. Cette décision, qui s'inscrit dans une longue lutte d'influence entre le procédé français SECAM et le procédé ouest-allemand PAL, marque le point de départ pour une ample normalisation des relations franco-estallemandes dans tous les domaines. L'engagement de Michel Debré en faveur de la vente du procédé SECAM à la RDA se laisse interpréter comme un appel à la République fédérale pour qu'elle repense sa politique à l'Est et pour lui faire comprendre que la normalisation des rapports avec la RDA n'est pas une simple affaire allemande.

Au courant de l'année 1969, la politique française de normalisation est favorisée par l'arrivée de Maurice Schumann à la tête du Quai d'Orsay, qui semble d'avoir été plus intéressé à la question allemande que son prédécesseur. Plusieurs demandes concer-

48 Andreas FICKERS, «Politique de la grandeur» versus «Made in Germany», *Politische Kulturgeschichte der Technik am Beispiel der PAL-SECAM-Kontroverse*, Munich 2007.

49 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 66, courrier de l'Association pour la promotion et la diffusion du procédé français de télévision en couleurs du 1.9.1965 à M. Ponte.

50 Ibid., note de Jean Cahen-Salvador du 31.7.1968 pour le Conseiller d'État chargé de mission auprès du ministre des Affaires étrangères avec une annotation manuscrite de Yves Pagniez.

51 ANF, 5 AG 1, vol. 164, procès-verbal de l'entretien Debré-Brandt du 27.9.1968.

52 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 66, annotations du ministre concernant une note du 28 août, datées au 25.10.1968.

nant les représentations de la Staatsoper de Berlin-Est en France fournissent un exemple éloquent de ce changement d'attitude du ministère français, qui a lieu bien avant le changement du gouvernement fédéral. Refusées encore au mois de mars, elles ont été autorisées au mois de juillet 1969 par Schumann lui-même<sup>53</sup>. La France anticipe donc en quelque sorte la réorientation de la politique étrangère de la République fédérale. Mais c'est surtout l'arrivée de Brandt au pouvoir et la mise en place d'une nouvelle *Ostpolitik* qui donnent à la France une plus grande marge de manœuvre à l'égard de la RDA. Quelques semaines après la déclaration gouvernementale de Willy Brandt du 28 octobre 1969, des spécialistes du Quai d'Orsay et du ministère de l'Intérieur se réunissaient pour convenir des facilités concernant l'octroi des visa aux Allemands de l'Est<sup>54</sup>. Peu de temps après, le Quai d'Orsay autorisait d'autres projets d'échange lancés depuis des années comme une semaine du film est-allemand en France ou l'ouverture d'un bureau de l'industrie française à Berlin-Est<sup>55</sup>. La prudence avec laquelle la diplomatie française avait normalisé ses relations économiques avec la RDA dans les années 1960 avait suscité l'impatience des milieux économiques en France. Les changements du contexte international permettent désormais de satisfaire bon nombre de ses exigences. Ainsi, le renouvellement de l'accord commercial en janvier 1970 fournit l'occasion de placer les relations économiques sur une base plus solide en prolongeant la validité de l'accord à cinq ans. En contrepartie, la RDA s'engage à commander en France des biens d'équipement d'une valeur globale de deux milliards de francs – une somme qui dépasse de loin la valeur de toutes les exportations françaises en RDA depuis le premier arrangement au début des années 1950<sup>56</sup>. Pour rendre possible une telle hausse du volume d'échanges entre les deux pays, des concessions supplémentaires sont cependant nécessaires. Un contrat prévoyant la vente de 10 000 wagons pour 800 millions de francs oblige la France par exemple à autoriser l'octroi d'un crédit de sept ans à la RDA, contraire aux décisions de la CEE. Face au développement du commerce interallemand et face à la concurrence ouest-allemande, les besoins de l'économie prévalent dès à présent sur les précautions politiques: À la demande de la France, la CEE assouplit peu de temps après la signature de ce contrat, les conditions de crédit dans le commerce avec la RDA<sup>57</sup>.

Mais le printemps 1970 apporte également des changements significatifs dans les autres domaines des relations franco-estallemandes. Maurice Schumann accueille au mois d'avril une délégation des Échanges franco-allemands au Quai d'Orsay pour parler des relations culturelles<sup>58</sup>. C'est pour l'association une consécration, qui est

53 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 75, note de la S/DEUC du 24.7.1969 pour le cabinet du ministre, avec une annotation de Maurice Schumann.

54 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 195, procès-verbal manuscrit d'une réunion au MAE du 19.11.1969.

55 AMAE, RDA 1956–1970, vol. 75, note de la S/DEUC du 4.5.1970 pour la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST), et AMAE, RDA 1956–1970, vol. 84, note de la DAEF du 19.12.1969.

56 Ibid., Arrangement commercial du 28.1.1970 et la correspondance qui s'y rapporte entre le chef des services commerciaux en Allemagne, Grangette et le président de la représentation de la Chambre du commerce de la RDA à Paris, Murgott.

57 AMAE, RDA 1961–1970, vol. 84, télégramme au départ de la DAEF, d'Aumale du 10.6.1970 pour l'Ambassade française à Bonn.

58 AMAE, Poste de Berlin-Est, Service culturel, vol. 47, note de la S/DEUC du 15.4.1970 pour le

d'autant plus remarquable que ses activités dans le domaine des échanges avec l'Allemagne de l'Est avaient été contrecarrées jusqu'à cette date par le ministre lui-même. À partir de cette première entrevue, une coopération se met en place entre le Cabinet du ministre et l'association pour normaliser davantage les relations culturelles, et même pour préparer le passage aux relations officielles dans ce domaine deux ans plus tard. Toujours en 1970 et en coopération avec les EFA, des groupes d'amitiés se forment à l'Assemblée nationale et au Sénat; leurs membres ont pour la plupart déjà fait partie de délégations parlementaires en RDA<sup>59</sup>. Et Schumann, de son côté, était même prêt à se servir de ces structures et notamment du président du groupe d'amitié à l'Assemblée comme interlocuteur entre les deux gouvernements dans cette phase de transition, en attendant l'établissement de rapports officiels<sup>60</sup>. En somme, cette évolution lui permet de dresser en juillet 1971, devant la commission des Affaires étrangères, le bilan d'une importante normalisation des relations de la France avec la RDA<sup>61</sup>. Quel que soit le domaine, l'absence de relations diplomatiques ne constitue plus un obstacle en soi, contrairement aux décennies précédentes. Et comme la diplomatie française ne peut pas apparaître comme acteur, elle soutient autant que possible les initiatives privées. Le rythme de cette normalisation, critiqué régulièrement par les parlementaires français, ne dépend cependant pas de la seule volonté du gouvernement français. Pour aller plus loin dans cette voie, il faudra attendre la ratification des traités de Moscou et de Varsovie et celle du traité fondamental entre les deux Allemagnes. Ne rien faire ce qui pourrait contrarier le rapprochement des deux États allemands, ceci reste la ligne directrice pour la diplomatie française dans toutes les questions concernant les rapports avec la RDA.

De manière surprenante, cette rapide vague de normalisation est suivie par une longue phase de stagnation. L'ouverture des relations diplomatiques le 9 février 1973 n'a pas eu, contrairement à ce qu'on pourrait croire, d'effets sensibles sur les relations entre la France et la RDA dans les différents domaines. Les possibilités de développement avaient été souvent épuisées pendant les années précédentes. Les raisons de cette évolution sont multiples: dans les relations culturelles, ce sont les Échanges franco-allemands qui, par leur quasi-monopole, entravent le passage à des relations au niveau interétatique<sup>62</sup>. Dans les relations économiques, le potentiel est-allemand est trop faible pour permettre un véritable essor. Et parmi les parlementaires on constate un certain désintérêt – la RDA perd peu à peu l'attrait d'une terre inconnue<sup>63</sup>.

cabinet du ministre ainsi que les annotations de Maurice Schumann d'une note de la S/DEUC du 16.4.1970 pour le cabinet du ministre; cf. aussi André HAURIOU, L'entrevue de la Présidence nationale [des EFA] avec le ministre des Affaires étrangères, dans: *Rencontres* 61 (avril-juin 1970), p. 13–14.

59 Cf. les dossiers »Groupe parlementaire des Échanges franco-allemands« et »Groupe sénatorial des Échanges franco-allemands« aux AEFA ainsi que le dossier groupe d'amitié France-RDA aux AAN.

60 AEFA, Groupe parlementaire des EFA, lettre de Maurice Schumann du 23.2.1970 aux EFA/Comité du Nord, Simoëns et *ibid.*, note non-datée de Roland Lenoir.

61 AAN, 23 AN, procès-verbal d'une réunion de la commission des Affaires étrangères du 2.7.1971, p. 3–22.

62 AMAE, RDA 1971–1976, vol. 3074, note de l'ambassade française à Berlin-Est du 12.7.1974.

63 Dans ce contexte, l'évolution de l'effectif du groupe d'amitié France-RDA de l'Assemblée natio-

Pour bon nombre de Français qui s'étaient engagé en faveur de la RDA jusqu'alors, l'établissement des relations officielles correspondait à un aboutissement. Mais plus que tout, il y a des raisons structurelles et politiques comme nous le montrerons un peu plus loin.

*Les années 1980 – l'âge d'or des relations franco-est-allemandes*

Un changement s'annonce en 1979 avec le voyage de Jean François-Poncet en RDA. Ce voyage, non seulement premier voyage d'un ministre des Affaires étrangères français, mais aussi d'un ministre des Affaires étrangères des Alliés occidentaux en RDA, débloque une situation figée depuis plusieurs années, notamment dans les domaines économique et culturel. Avec trois accords signés en moins d'un an, les années 1980/81 marquent ainsi un tournant dans les relations économiques entre la France et la RDA. Les exportations françaises s'accroissent considérablement par la suite, permettant ainsi aux entreprises françaises de récolter les fruits de leur opiniâtreté sur le marché est-allemand<sup>64</sup>. Dans de telles conditions, le mythe de la RDA comme un »commercial promised land«<sup>65</sup> ne perd rien de son rayonnement tout au long des années 1980, et la France peut défendre sa place déjà traditionnelle de deuxième partenaire occidental après la RFA. Un autre accord important conclu en 1980, après des négociations tenaces sur plusieurs années, concerne les relations culturelles. Avec cet accord et la création d'une commission mixte culturelle qui établissait les programmes de coopération, le Quai d'Orsay réussit enfin à assurer sa mainmise sur les relations culturelles avec la RDA, même si ces relations continuent à se développer du côté français dans les voies tracées par les Échanges franco-allemands<sup>66</sup>. Le résultat le plus important de la normalisation des relations culturelles entre la France et la RDA après 1973 est certainement l'ouverture des centres culturels français et est-allemands respectivement à Berlin-Est et à Paris. Aucun autre état occidental n'ouvrira un centre culturel à Berlin-Est. Les changements les plus spectaculaires au courant des années 1980 ont cependant lieu dans le domaine politique. À la visite du ministre des Affaires étrangères en 1979 succèdent en 1985 celle du Premier ministre, Laurent Fabius, et, en 1989, après une visite d'Erich Honecker en France, celle du président de la République, François Mitterrand, en RDA.

nale est révélatrice: S'il y avait 79 membres en 1970, ils ne sont que 59 en 1973 après l'ouverture des relations diplomatiques et seulement 42 en 1978; cf. AAN, Groupe d'amitié France-RDA.

64 Guy SCAT, Les relations commerciales entre la France et la RDA, Étude présentée par la section des relations extérieures du Conseil économique et social, Paris (Journaux officiels) 1989, p. 89–103.

65 Selon l'expression d'un diplomate britannique pour caricaturer la poussée des milieux économiques français vers la RDA; cf. National Archives of the United Kingdom, Foreign and Commonwealth Office (FCO) 33, vol. 1345, courrier de l'ambassade britannique à Paris du 24.9.1971 au FCO.

66 AEFA, Accords France-RDA, Programmes de coopération culturelle et scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République démocratique allemande pour les années 1982 à 1985; et ANF, 5 AG 4, vol. FB 29, Programme de coopération culturelle et scientifique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République démocratique allemande pour les années 1986 à 1989.

### III. Points de friction entre les deux tendances

#### *Le problème de la »reconnaissance«*

Mais cette normalisation apparente cache le fait que l'attitude générale des gouvernements français à l'égard de la RDA, telle qu'elle a été définie par Charles de Gaulle, reste quasiment inchangée jusqu'en 1989. Un certain nombre de contradictions, révélées par l'étude des relations entre la France et la RDA, ne peuvent être expliquées qu'à travers le conflit entre ces deux tendances. À l'époque où la France n'avait pas encore ouvert de relations diplomatiques avec la RDA, il avait été relativement facile pour le gouvernement français de défendre ses positions de principe concernant la question allemande. La normalisation des relations avait des limites bien circonscrites et ne pouvait guère compromettre ces positions. Le plus grand risque était d'offusquer le gouvernement de Bonn. Avec l'ouverture des relations diplomatiques entre la France et la RDA et face aux exigences politiques de la RDA qui s'ensuivent, il devient infiniment plus difficile pour la diplomatie française de défendre ses positions traditionnelles à propos d'un sort lointain de l'Allemagne dans son ensemble.

La reconnaissance de la RDA par la France est en fait très différente d'une reconnaissance classique, à commencer par le fait que le gouvernement français évite à tout prix de parler d'une reconnaissance. Au Quai d'Orsay, on estime que le fait d'avoir soutenu officiellement la candidature des deux États allemands aux Nations Unies, par la déclaration commune des Alliés du 9 novembre 1972, correspond déjà à une reconnaissance officielle. Le 9 février 1973, il ne s'agit donc, d'après l'usage linguistique des diplomates français, que de l'ouverture des relations diplomatiques<sup>67</sup>.

En effet, une reconnaissance est par définition, d'après le droit international, un acte unique et unilatéral<sup>68</sup>. Ni l'un ni l'autre correspond au cas présent. Il s'agit au contraire d'un processus multilatéral qui s'étend sur plus de dix ans – des débuts de l'Ostpolitik de Bonn, puis de l'intensification des relations franco-estallemandes, jusqu'à la conclusion d'une convention consulaire en 1980. Il est en outre révélateur que la France et la Grande-Bretagne, après avoir minutieusement coordonné cette étape, ouvrent leurs relations diplomatiques respectives avec la RDA le même jour<sup>69</sup>. Pour la France, il s'agissait de la conséquence inévitable d'un long processus de négociation multilatérale ouvert entre de nombreux états sur divers plans, dans le cadre plus large d'une politique de détente conduisant à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Évidemment, la France défend ses propres intérêts dans ses négociations bilatérales avec la RDA. Mais les intérêts qui sont à la base de ce processus de détente – le dépassement de la division de l'Europe et le règlement du problème allemand – ne pouvaient être atteints que dans un cadre multilatéral.

67 AMAE, RDA 1971–1976, vol. 3101, discours de Maurice Schumann, tenu devant le Conseil de l'OTAN le 7.12.1972.

68 Norman PEACH, Gerhard STUBY, *Machtpolitik und Völkerrecht in den internationalen Beziehungen*, Baden-Baden 1994, p. 292–300.

69 AMAE, RDA 1971–1976, vol. 3101, note de la S/DEUC du 13.2.1973.



En 1970, après la visite du chancelier fédéral Willy Brandt chez le président américain Richard Nixon afin d'obtenir l'aval de Washington concernant la poursuite de l'*Ostpolitik*, le problème de la reconnaissance de la RDA est pour la première fois posée au Quai d'Orsay. Une première note de la Direction d'Europe constate à cet égard que certes, la nature et la date de cette reconnaissance dépendent en principe de l'évolution des relations interallemandes, mais que la France disposerait d'une grande marge de manœuvre, allant d'une plus ample normalisation de ses relations avec la RDA jusqu'à l'échange d'ambassadeurs entre Paris et Berlin-Est<sup>70</sup>. Cette marge, dont on espérait qu'il ne fallait pas en user pleinement, n'existait cependant que sur le papier. En réalité, la qualité des relations bilatérales était également conditionnée par des phénomènes extérieurs, ne relevant pas de la seule influence française. La préparation des relations diplomatiques avec la RDA au Quai d'Orsay avance au fur et à mesure de la signature et de la ratification des différents traités et accords qui tracent le chemin de l'*Ostpolitik*. Les négociations commencent après la signature du traité fondamental; l'échange des ambassadeurs entre Berlin-Est et Paris a été pendant plusieurs mois lié à sa ratification<sup>71</sup>. S'il n'y a pas eu de développement sensible des relations dans les divers domaines avec la RDA après le 9 février 1973, cela s'explique surtout par la création d'une situation qui était en principe contraire aux intérêts français. Cette ouverture des relations diplomatiques, avec toutes les conséquences qui en résultent, allait en fait beaucoup plus loin que la normalisation souhaitée, celle qui a été entamée par le gouvernement français dès la fin des années 1960. Les nombreuses exigences politiques du gouvernement est-allemand lui compliquaient davantage la tâche.

*Le problème de la «nationalité est-allemande»*

L'un des meilleurs exemples des problèmes que la reconnaissance pose au gouvernement français, c'est la négociation d'une convention consulaire qui traînait pendant sept ans. Normalement, l'ouverture des relations consulaires va de pair avec l'ouverture des relations diplomatiques. Les difficultés éprouvées par la France dans cette longue négociation reflètent au mieux l'incompatibilité entre l'ouverture des relations diplomatiques complètes avec le deuxième État allemand d'un côté, et l'attitude fondamentale à l'égard de l'Allemagne de l'autre. Le problème de la «nationalité est-allemande» n'est pas nouveau. La France l'hérite des négociations interallemandes, durant lesquelles il n'avait pas pu être résolu. L'utilisation du terme «nationalité» évoque la question de la nation – indivisible selon la conception française, ce qui renforce aux yeux des diplomates français l'absurdité de cette requête est-allemande. En même temps, la Direction des affaires juridiques du Quai d'Orsay n'approuve plus la prétention ouest-allemande de vouloir mettre tous les Allemands de l'Est sous la protection de la Loi fondamentale, puisque ceci ferait des Allemands de l'Est en France des personnes avec une double nationalité. En cas de problème, et conformément au droit international qui affirme que la reconnaissance d'un État

70 AMAE, RDA 1971–1976, vol. 3081, note de la S/DEUC du 6.5.1970.

71 AMAE, RDA 1971–1976, vol. 3101, note de la S/DEUC du 19.12.1972 et AMAE, RDA 1971–1976, vol. 3069, note de la S/DEUC du 3.5.1973.

implique la reconnaissance de son territoire et de sa population, la France serait obligée de déterminer la »nationalité effective« d'un ressortissant de la RDA<sup>72</sup>. D'un point de vue purement juridique, le problème n'existe donc pas. Mais comme la France avait donné son accord en 1949 à la définition très large de la nationalité dans la Loi fondamentale, l'affaire est extrêmement délicate pour le Quai d'Orsay. Avec la reconnaissance des deux États allemands, la France se retrouve devant une contradiction indissoluble: reconnaître deux nationalités allemandes mettrait en danger l'unité allemande que Paris défend en tant que puissance alliée à Berlin<sup>73</sup>. Seul le compromis trouvé dans les négociations bilatérales entre les États-Unis et la RDA sur la même question permet aux Français de s'en sortir<sup>74</sup>. La signature d'une convention consulaire aide d'ailleurs beaucoup à débloquer les relations franco-estallemandes et à ouvrir ainsi le chemin vers une importante normalisation durant les années 1980.

#### *Le voyage de François Mitterrand en RDA*

Le plus haut degré de normalisation dans ces relations a été atteint avec la visite de François Mitterrand en RDA au mois de décembre 1989<sup>75</sup>. Mais cette normalisation des relations bilatérales est un trompe-l'œil. Malgré les visites au sommet, les relations franco-estallemandes n'ont pas acquis d'autonomie et continuent à se développer en fonction des influences extérieures. La continuité de la politique française à l'égard de l'Allemagne apparaît dans les détails du voyage: Le protocole français tient rigoureusement compte des spécificités du problème allemand et du statut allié de Berlin-Ouest. C'est pour cela que Mitterrand ne se rend pas seulement à Berlin-Est mais aussi en province est-allemande; c'est pour cette même raison d'ailleurs que la demande du SPD, souhaitant que le président français profite de son passage à Berlin-Est pour faire une brève apparition au congrès du parti à Berlin-Ouest, est déclinée<sup>76</sup>. En tous les cas, ce voyage peut servir d'exemple emblématique des malentendus en France comme en Allemagne concernant la politique allemande de la France en général et ses relations avec le deuxième État en particulier.

Au début de l'année 1989, le projet de rendre sa visite à Erich Honecker est envisagé dans le contexte d'une relance de la politique française à l'Est. Parmi les objectifs concrets que la diplomatie française souhaite réaliser à travers ce voyage figure la proposition de consultations politiques avec les Allemands de l'Est sur le désarmement, afin de contrebalancer le bilatéralisme interallemand pratiqué par la République fédérale dans ce domaine<sup>77</sup>. Quand le voyage a lieu, quelque semaines après la

72 AMAE, RDA 1971–1976, vol. 3102, note de la Direction des conventions administratives et des affaires consulaires du 8.4.1974 pour la S/DEUC.

73 Ibid., projet d'une note du 22.1.1975.

74 Journal officiel, annexe à la réunion de l'Assemblée nationale du 2.4.1981, n° 2256, Projet de loi pour la ratification d'une convention consulaire entre la République française et la République démocratique allemande, paragraphe I, alinéa 2; cf. aussi AMAE, Poste de Berlin-Est, Ambassade, vol. 136, télégramme au départ de la S/DEUC, Timsit du 12.2.1980 pour l'Ambassade française à Washington.

75 Frédéric BOZO, Mitterrand, la fin de la guerre froide et l'unification allemande, de Yalta à Maastricht, Paris 2005; Thilo SCHABERT, Wie Weltgeschichte gemacht wird. Frankreich und die deutsche Einheit, Stuttgart 2002.

76 ANF, 5 AG 4, vol. CD 187, note de Hennekinne du 12.12.1989 pour Mitterrand.

77 Ibid., note de J[oëlle] T[imsit] du 16.1.1989.

chute du Mur, cet objectif n'a pas été démenti: il s'agit de remplacer le bilatéralisme pratiqué par la RFA dans ses relations avec la RDA par un multilatéralisme européen. Fin octobre 1989, la situation en RDA était considérée par le Directeur d'Europe au Quai d'Orsay comme la preuve d'un échec de la politique allemande de la RFA; il estimait par conséquent qu'il soit grand temps que les Alliés reprennent les affaires en main<sup>78</sup>. Si Mitterrand se précipite pour aller en RDA dans une situation d'extrême instabilité, le faisant avec la double casquette de président d'une des puissances alliées et de président en exercice du Conseil européen, c'est qu'il souhaite mettre toute son autorité dans la balance pour que l'unification allemande se fasse dans le cadre d'une unification européenne et que l'une ne freine pas l'autre<sup>79</sup>. C'est la conception française de l'Europe comme structure contractuelle pour encadrer l'Allemagne dans son ensemble qui semble guider Mitterrand. Il met ainsi en pratique la politique qui avait été définie dans son ensemble en 1959 par Charles de Gaulle. D'après son ministre des affaires étrangères, Roland Dumas, Mitterrand n'était pas seulement inspiré par la philosophie gaullienne concernant l'Allemagne, mais il n'avait pratiquement pas de marge de manœuvre pour s'écarter de la voie tracée par son prédécesseur<sup>80</sup>. Le voyage en RDA lui permettait de confirmer les prétentions de la France de participer pleinement au règlement définitif du problème allemand. C'est pour cette raison qu'avec son voyage – et ses discours tenus lors de son séjour en sont la meilleure preuve – Mitterrand s'adresse aussi bien au gouvernement est-allemand qu'au gouvernement ouest-allemand<sup>81</sup>. Comme de Gaulle avant lui, il affirme l'unité allemande comme principe, tout en ajoutant qu'il s'agit là d'une affaire européenne et pas seulement d'une affaire exclusivement allemande. Révélateur dans ce contexte: Mitterrand ne parlait jamais de réunification, mais d'unification allemande<sup>82</sup>.

Avec la fermeture de l'ambassade française à Berlin-Est le 2 octobre 1990 se terminent les relations diplomatiques entre la France et la RDA. La normalisation des relations avec la RDA, pratiquée en France d'abord par différents milieux de la société civile, puis par le gouvernement, n'empêche pas que, pendant près de quarante ans, la France n'ait jamais perdu de vue son objectif d'ordre supérieur. La division de la nation allemande a été toujours perçue par la diplomatie française comme une situation artificielle et provisoire. Ainsi, pour des raisons de sécurité, le dépassement de cette division s'inscrivait toujours dans l'intérêt français, même si sa réalisation était lointaine. Mais la France voulait réaliser le rétablissement de l'unité allemande selon ses propres conceptions: il ne fallait surtout pas mettre en danger l'intégration réussie de la République fédérale, mais au contraire étendre cette intégration à une Allemagne unie. Certes, Mitterrand ne craignait pas une Allemagne unifiée, mais derrière la politique qu'il continuait à appliquer se cachait l'intention, qui est avant tout un reflet de l'histoire, d'être en mesure de contrôler le voisin allemand, de rendre maîtrisable un dernier risque.

78 ANF, 5 AG 4, vol. CDM 33, note de la DEU, Blot du 30.10.1989.

79 Ibid., note de Védrine du 5.2.1990 pour Mitterrand, avec annotations du président.

80 Interview de l'auteur avec Roland Dumas, fait le 5.2.2007; cf. aussi Alain DUHAMEL, *De Gaulle – Mitterrand. La marque et la trace*, Paris 1991.

81 ANF, 5 AG 4, vol. CD 187, discours de François Mitterrand, tenu le 21.12.1989 à Berlin-Est.

82 Il corrigeait même les papiers de ses collaborateurs dans ce sens.

Tandis que l'intérêt français pour la RDA a survécu l'existence même du deuxième État allemand, les relations franco-estallemandes sont devenues depuis un épisode historique des relations franco-allemandes. Elle sont un exemple de l'ambiguïté du rapport franco-allemand, marqué à la fois par des affrontements militaires et de nombreux transferts culturels. Trois guerres entre Français et Allemands n'ont pas pu briser l'intérêt et la fascination pour le voisin d'outre-Rhin. L'intérêt pour l'Allemagne de l'Est en France provenait toujours d'un intérêt pour l'Allemagne en général. Et c'est ce contexte historique des relations franco-estallemandes qui explique pour une bonne partie leur étonnante étendue.